



**Procès-Verbal de la séance du  
Conseil Municipal  
du jeudi 24 octobre 2019 à 20h00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

**Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire**

**Nombre de conseillers élus : 11**

**Nombre de conseillers en fonction : 11**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Présents :**

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Denis
- SCHMITT Odile
- SCHWUTTGE Séverine
- WEISS Sylvain

**Absents excusés :**

- SCHUMPP Jean-Marie : procuration donnée à GILGENMANN Grégory

**Assistait également :**

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme BOHN Sylvie est proposée comme secrétaire de séance.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2019 a été

**APPROUVÉ à l'unanimité**

### **3. RPI d'Hipsheim-Ichtratzheim : convention de fonctionnement**

Monsieur GILGENMANN, Maire, informe l'assemblée de la nécessité de formaliser le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Hipsheim-Ichtratzheim et présente le projet de convention établi avec la commune de Hipsheim.

**Vu** l'exposé de Monsieur GILGENMANN, Maire,

**Vu** la nécessité de formaliser le fonctionnement du RPI d'Hipsheim-Ichtratzheim,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Décide** de valider le projet de convention présenté
- **Autorise** le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

### **4. Contrat de gestion individualisé des charges de l'appartement de la mairie : révision tarifaire**

Madame Sylvie BOHN, secrétaire de mairie, rappelle à l'assemblée la délibération prise le 28 février 2019 acceptant le contrat proposé par OCEA Smart Building, relatif à la gestion des charges de l'appartement de la mairie. Les points de comptage manquants sur les circuits mairie-école-logement ont été créés par un chauffagiste. Du fait d'une erreur du taux de TVA appliqué, un ajustement du tarif est nécessaire :

Visite de conformité des installations : 36.97 € HT soit 44.36 € TTC

Prestation annuelle : 145.55 € HT soit 174.66 € TTC/an

Relève annuelle : 8.00 € HT soit 9.60 € TTC/an

Durée du contrat : 10 ans.

**Vu** l'exposé de Madame BOHN,

**Vu** la délibération du 28 février 2019,

**Vu** la nécessité d'ajustage du tarif,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'accepter le contrat avec tarifs ajustés proposé par OCEA Smart Building
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **5. ATIP : convention d'adhésion au service « Mission d'Information Géographique »**

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose à l'assemblée que la commune a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 03 janvier 2016.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc...) détenues par l'ATIP
- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 100 euros pour les communes, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement d'une convention spécifique.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 02 juillet 2015,

**Vu** la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** la convention correspondant à la mission Système d'information Géographique
- **Prend acte** du montant de la contribution relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP :
  - o 100 euros pour les communes, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
  - o 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire
- **Autorise** le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **6. Association Réagir : mise à disposition de personnel extérieur**

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, rappelle que la commune fait appel à l'Association Réagir pour la mise à disposition de personnel pour la prestation fleurissement et petit entretien ainsi que pour la prestation nettoyage du bâtiment mairie-école.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** de renouveler les contrats annuels de mise à disposition de personnel pour l'année 2020, avec l'Association Réagir
- **Autorise** le Maire à signer les contrats ainsi que tous les documents y afférents

Dans le cas de la confirmation de création du service commun avec la Communauté de Commune du Canton d'Erstein au 01/01/2020, la mise à disposition de ce personnel sera gérée par la CCCE.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **7. ORANGE – conventions pour mise en souterrain des réseaux**

Monsieur ADAM, Adjoint au maire, présente à l'assemblée les conventions entre ORANGE et la commune, dans le cadre de la mise en souterrain des réseaux rue de la Scheer, rue du Château, et route de Lyon à Ichtratzheim-faubourg.  
Ces conventions formalisent les modalités juridiques et financières des opérations.

Montant des dépenses :

- Rue du Château : 3 736 € TTC
- Rue de la Scheer : 1 243 € TTC
- Route de Lyon : 2 774.95 € TTC

**Entendu** l'exposé de Monsieur ADAM, Adjoint au maire,

**Considérant** qu'il convient de formaliser les modalités juridiques et financières des opérations de mise en souterrain des réseaux ORANGE,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** les conventions ORANGE
- **Autorise** le Maire à signer les conventions et tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **8. ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise : convention d'adhésion**

Monsieur GILGENMANN, Maire, présente les motivations qui le conduisent à proposer l'adhésion à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération de Strasbourg (ADEUS).

L'ADEUS est une structure d'intérêt général à but non lucratif qui compte actuellement 47 membres, dont l'Etat, le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg, membres fondateurs. Il convient de noter que les communes d'Erstein, Hindisheim et Osthouse, ainsi que la Communauté de Commune du Canton d'Erstein en sont également membres.

Forte de 60 salariés recouvrant une quinzaine de métiers, l'ADEUS remplit 3 missions essentielles :

- la connaissance du fonctionnement du territoire : plusieurs observatoires économie, foncier, habitat, mobilité, environnement, etc.
- l'accompagnement de politiques publiques : SRADDET, InterScot, PDH67, PLH, PLUI, PCAET, etc.
- l'émergence de projets pilotes : plateforme de transition énergétique, plateforme transfrontalière, enquête modes de vie, plateforme Eviter/Réduire/Compenser, contrats de réciprocitys...

Une adhésion de la commune à l'ADEUS permettrait :

- la participation aux instances de l'ADEUS
- l'accès à l'ensemble des publications et à un portail interactif des données de l'ADEUS (données, tableaux de bord, cartes statistiques pour une analyse

facilité du fonctionnement du territoire, visibilité spécifique pour les intercommunalités membres)

- la participation aux travaux de l'ADEUS dans le cadre des équipes projets du programme de travail partenarial
- de confier à l'ADEUS des prestations spécifiques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** l'adhésion de la commune à l'ADEUS ainsi que la cotisation annuelle y relative (0.0259 €/habitant)
- **Autorise** le Maire à signer tout document conventionnel y afférent

**APPROUVÉ à l'unanimité**

**9. Travaux à Ichtratzheim-faubourg : approbation de l'opération, du plan de financement et sollicitation du Fond de Solidarité Communal**

Monsieur GILGENMANN, Maire, présente l'opération de travaux d'aménagement de la RD1083, de la route de Lyon et de la rue de l'Andlau à Ichtratzheim faubourg.

Monsieur le maire rappelle que les objectifs de cette opération sont :

- Mettre à niveau les réseaux d'eau et d'assainissement (SDEA)
- Mettre en souterrain le réseau téléphonique
- Réfection du réseau d'éclairage existant et ajout d'un nouveau réseau
- Garantir la sécurisation de la voie publique, ainsi que la circulation piétonne
- Remettre à neuf des enrobés des trottoirs et les enrobés de la rue de l'Andlau
- Engager l'opération dès accord des institutions sollicitées pour des aides financières

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

**Estimation des dépenses**

- Enrobés : 14 000 € H.T.
  - Génie Civil réseau sec : 18 500 € H.T.
- TOTAL des dépenses : 32 500 € HT, soit 39 000 € TTC

**Estimation des recettes**

**Aides sollicitées :**

- Département (Fond de Solidarité Communal) : 9 100 €
- TOTAL des aides sollicitées : 9 100 €

## **Autofinancement**

FONDS PROPRES : 29 900 € TTC

Il est rappelé que le FCTVA qui sera reversé à la commune est estimé à 6 400 €, soit une charge financière nette estimée à 23 500 € pour la commune.

**Vu** l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,  
**Considérant** que les travaux communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier du Fond de Solidarité Communal,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'approuver l'opération telle que présentée
- **Décide** d'approuver le plan de financement prévisionnel
- **Décide** de solliciter au titre du Fond de Solidarité Communal une subvention au taux le plus large possible pour les travaux de voirie et réseau sec à Ichtratzheim faubourg
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides pour lesquelles le projet est éligible
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

**APPROUVÉ à l'unanimité**

### **10. Travaux à Ichtratzheim-faubourg : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage, de financement des travaux et de transfert de gestion et d'entretien des installations d'éclairage public**

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose à l'assemblée qu'afin d'avoir entre autre une cohérence technique avec les travaux du giratoire sur la RD1083 il propose de désigner le Département du Bas-Rhin comme Maître d'Ouvrage pour les travaux communaux réalisés à Ichtratzheim faubourg. Il présente la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage, de financement des travaux et de transfert de gestion et d'entretien des installations d'éclairage public.

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage, de financement des travaux et de transfert de gestion et d'entretien des installations d'éclairage public, pour les travaux communaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la RD1083 dans la traverse d'Ichtratzheim
- **Autorise** le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **11. Electricité de Strasbourg : Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP**

M. GILGENMANN, Maire, expose à l'assemblée que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P)).

Cette redevance est due par l'ES pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique.

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Vu l'exposé de Monsieur GILGENMANN, Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'appliquer une RODP relative à l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique
- **Décide** de fixer le montant de la redevance citée au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus
- **Décide** que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>ier</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui substituer
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de la RODP
- **Charge** le Maire et la Trésorerie, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **12. Gaz de Strasbourg : Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP**

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose au conseil municipal, qu'une délibération ayant déjà été prise pour GDS, il n'est pas nécessaire de redélibérer.

Ce point est par conséquent retiré.

## **13. ORANGE : Redevance d'Occupation du Domaine Public RODP**

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose à l'assemblée que la RODP est également due par ORANGE pour les infrastructures de télécommunications existantes sur la

commune. Le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et, en particulier, a encadré le montant des redevances, ce montant étant revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en appliquant la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

**Vu** le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public,

**Vu** l'exposé de M. GILGENMANN,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'appliquer une RODP relative à l'occupation du domaine public communal pour les infrastructures de télécommunications
- **Décide** de fixer le montant de la redevance citée au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus
- **Décide** que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année en appliquant la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ou tout autre index qui viendrait lui substituer
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de la RODP
- **Charge** le Maire et la Trésorerie, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

**APPROUVÉ à l'unanimité**

#### **14. Admissions en non-valeurs**

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose que la Trésorerie d'Erstein propose l'admission en non-valeur pour un montant total de 450,08 € de titres de recettes des exercices 2014 et 2016 non recouvrés ce jour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Accepte** l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
    - **Titre 24 de l'exercice 2014 pour un montant de 450,00 euros**
    - **Titre 126 de l'année 2016 d'un montant de 0,08 euros**
- Soit un montant total de 450,08 €**

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours (article 6541)

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **15. Rapport de la CLECT 2019 : commission locale d'évaluation des charges transférées**

Monsieur GILGENMANN, Maire, expose à l'assemblée que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

**Considérant** que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019,

**Considérant** que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

**Considérant** que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand ».

**Entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** le rapport de la CLECT.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **16. Forêt Communale : programme d'action et état de prévision des coupes 2020**

Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire, présente le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes établi par l'O.N.F. pour 2020

- **Prévision des coupes à façonner.**  
La recette nette H.T. hors maîtrise d'œuvre est de 6 840 €  
Le bilan net prévisionnel H.T. est de 7 161 €
- **Programme de travaux patrimoniaux 2020 :**  
Le total des travaux prévisionnels H.T. retenu s'élève à 11 638,01 €. Le total HT de la maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main

d'œuvre, initialement estimé à 2 200 €, sera revu à la baisse du fait des travaux non retenus : une demande de devis actualisé sera faite à Monsieur MESRINE.

**Vu** l'exposé de Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire,  
**Vu** les documents remis par l'O.N.F.,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'adopter** le programme prévisionnel des coupes
- **De retenir** le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'année 2020 pour un montant de 11 638, 01 €
- **D'adopter** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'Office national des Forêts,
- **Autorise** le Maire à signer les programmes de travaux respectifs.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

### 17. Forêt Communale : état d'assiette des coupes 2021

Monsieur Pascal KERN, Adjoint au Maire, présente l'état d'assiette pour l'exercice 2021 :



**Unité territoriale de Sélestat  
 ETAT D'ASSIETTE 2021**

Forêt	Numero Etat Assiette	Type Coupe	Unité de Gestion	Surf. Totale	Surf. A. Designer	VOLUME Previsionnel	Année aménagement	Proposition
ICHTRATZ	0714	AS	24_i	2,66	2,66	26,60	2021	2021
ICHTRATZ	0713	AS	23_i	4,20	4,20	50,40	2021	2021
ICHTRATZ	0715	AS	25_i	2,56	2,56	30,72	2021	2021
ICHTRATZ	0712	AS	22_je	2,54	2,54	30,48	2021	2021
ICHTRATZ	0711	AS	22_i	1,61	1,61	19,32	2021	2021
ICHTRATZ	0707	AS	5_i	2,93	2,93	41,02	2021	2021
ICHTRATZ	0708	AS	15_i	3,00	3,00	54,00	2021	2021
ICHTRATZ	0709	AS	16_i	2,79	2,79	50,22	2021	2021
ICHTRATZ	0710	AS	21_i	4,24	4,24	50,88	2021	2021

**Vu** l'exposé de Monsieur Pascal KERN, Adjoint au maire,  
**Vu** les documents remis par l'O.N.F.,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Décide** d'approuver le nouvel état d'assiette pour l'exercice 2021 tel qu'il a été présenté
- **Décide** d'autoriser le Maire à signer le nouvel état d'assiette pour l'exercice 2021.

**APPROUVÉ à l'unanimité**

## **18. CCCE : rapport annuel 2018 sur les ordures ménagères**

Monsieur GILGEMANN, Maire, présente le rapport annuel de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, notamment les indicateurs techniques et financiers.

**Vu le rapport présenté,**

**Vu les explications apportées,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté**

## **19. SMEAS : rapport d'activité 2018**

Monsieur Pascal KERN, Adjoint au maire, présente le rapport 2018 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer qui reprend les principales activités du syndicat, l'organisation administrative et technique, les résultats financiers et les opérations réalisées au cours de l'exercice.

Il est aussi rappelé les travaux réalisés à la « Rosschwam » par le SMEAS et les félicitations transmises à la commune pour la mise en place des repères de crues.

**Vu le rapport présenté,**

**Vu les explications apportées,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté**

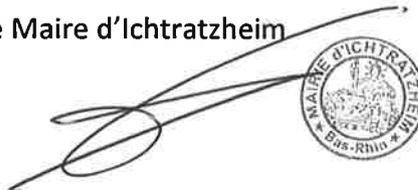
## **20. Informations et divers**

- Radar pédagogique mis à disposition de la Commune par la CCCE
- Semences à la Rosschwam d'une prairie naturelle sauvage
- Adjudication de bois de chauffage : objectif que les lots soient prêts et visibles en forêt avant les fêtes de fin d'année
- 11/11/2019 : cérémonie habituelle au Monument aux Morts suivi d'une exposition en mairie sur l'histoire de la commune (présentation d'extraits du livre sur l'histoire du village)
- Panneaux publicitaires au faubourg
- Section des pompiers d'Hipsheim-Ichtratzheim-Nordhouse : distribution de calendrier la 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre

- Plusieurs signalements de stationnements gênants et/ou récurrents dans la rue du château. Monsieur le Maire rappelle que conformément au PLU le stationnement des véhicules de chaque foyer doit se faire sur le domaine privé et non sur le domaine public et que des actions d'information et de prévention ont déjà permis de traiter certaines situations. Néanmoins il subsiste notamment une situation qui fera si nécessaire l'objet de demandes d'interventions des services ad hoc afin de retrouver prochainement une situation normale dans l'intérêt général des villageois.

Fait à Ichtratzheim, le 28 octobre 2019

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN